



CHOISY.le·ROI

Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
[www.choisylEROI.fr](http://www.choisylEROI.fr)  
① 01.48.92.44.44

Mis en ligne le

12 FEV. 2026

№ 60253

Service des Sports  
HM/PT/CS

**ARRÊTÉ DE FERMETURE DES TERRAINS EN HERBE DE RUGBY  
ET DE FOOTBALL DU STADE MUNICIPAL JEAN BOUIN ET DU STADE DE LA PRAIRIE  
A COMPTER DU 12 FEVRIER 2026 ET JUSQU'A NOUVEL ORDRE**

Le Maire de CHOISY-LE-ROI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les conditions atmosphériques de ces derniers jours rendant impraticable les terrains en herbe de football et de rugby

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des utilisateurs et de prendre des mesures pour préserver l'état des terrains et des installations

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Les terrains d'honneur de rugby et de football du stade municipal Jean Bouin et le terrain en herbe du stade de la Prairie sont fermés au public et associations sportives

**Aux dates suivantes : A compter du 12 février 2026 et jusqu'à nouvel ordre**

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisylEROI.fr](http://www.choisylEROI.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 12 février 2026

Le Maire

**Tonino PANETTA**  
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20260212-26-0223-AR  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026